

Le Petit MOZÉEN

BULLETIN MUNICIPAL | JUIN 2023



www.mozesurlouet.fr
mairie@mozesurlouet.fr • 02 41 45 31 66



Compte rendu

Conseil Municipal de Mozé-sur-Louet du 2 mai 2023

Étaient présents : Mme BAUDONNIÈRE, Maire, M. DAGUIN, Mme GODINEAU, M. ROUSSEL, Mme CHABROUILLAUD, M. CESBRON, Adjoint(e)s, Mmes MOUKADEME, PAULT, SÉCHET, M. CUVELIER, MEUNIER et PELLOIN • Absent(e)s excusé(e)s : Mme BEZIE, M. QUILEZ qui donne procuration à M. PELLOIN et Mme FREMY qui donne procuration à Mme BAUDONNIÈRE • Secrétaire de séance : Mme SECHET.

RAPPORT D'ACTIVITE CCLA 2022

Mme le Maire présente le rapport d'activité de la CC Loire Layon Aubance de l'année 2022.

MODIFICATION DES RÈGLEMENTS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du contrôle effectué par les agents de la trésorerie de Trélazé sur les régies communes le 24 février dernier, et des préconisations inscrites dans les procès-verbaux de vérification. La Trésorerie incite fortement les communes à procéder au recouvrement par titre, moyen plus sûr et sécurisé, et de réduire au minimum les encaissements via les régies. Dans cette logique de suppression des chèques, les cautions sont également déconseillées.

Afin de se conformer aux préconisations, il est proposé une modification des règlements des salles communales existants (salle de l'Aubance et salle du Coteau) :

- indiquant que le règlement s'opérera via le Trésor Public (article 5 du nouveau règlement),
- indiquant la possibilité pour la commune de facturer les frais de nettoyage en cas de non ou mauvaise exécution (article 9)
- indiquant que le locataire pourra se voir réclamer la réparation des dégradations qu'il aurait engendré lors de l'utilisation de la salle (article 11).

Les nouveaux règlements ont reçu l'avis favorable du Trésor Public, dans leur formulation.

Suite aux discussions du Conseil Municipal, une modification est apportée à l'article 9 du Règlement d'utilisation Salle de l'Aubance et l'article 8 du Règlement d'utilisation Espace Loisirs du Coteau comme suit : « - les tables, non empilées, et chaises, empilées, devront rester dans la salle, pour faciliter l'état des lieux. »

DCM 2023-22 Règlement de location des salles communales

Le Conseil Municipal, appelé à délibérer sur les nouveaux règlements, vote favorablement et à l'unanimité.

RESIDENCE AUTONOMIE LES JONCHERES - AVENANT AU BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC MAINE ET LOIRE HABITAT

Le Centre communal d'action sociale de la commune de Mozé-sur-Louet, gestionnaire de la résidence autonomie « Les Jonchères », a sollicité l'office MAINE ET LOIRE HABITAT pour des travaux d'amélioration au sein de l'établissement comprenant 30 logements (non compris les 2 logements de fonction) :

- Le remplacement et le réaménagement des cuisines datant de 1987 (26 T1 et 4 T2),
- Le remplacement des sols et la reprise des peintures dans les logements,
- L'aménagement de sanitaires dans la chambre d'hôtes,
- Le remplacement du tableau général électrique.

Les travaux, dont le montant est estimé par devis à 511 250 € TTC, seront réalisés par MAINE ET LOIRE HABITAT. Le financement sera assuré par :

- la provision pour travaux pour 160 000 €,
- une subvention au titre de la CARSAT pour 200 000 €,
- un emprunt sur 25 ans pour le solde, soit 151 250 €.

Par délibération en date du 28/03/2023, le Conseil d'Administration du CCAS a validé le programme des travaux ainsi que le plan de financement prévisionnel.

Un bail emphytéotique avait été signé en mars 1986 avec la commune de Mozé-sur-Louet pour permettre la construction de la résidence autonomie, qui devait se terminer au 1er mars 2026 à la fin des remboursements des emprunts initiaux souscrits.

Suite aux travaux qui seront réalisés, MAINE ET LOIRE HABITAT sollicite la prorogation du bail emphytéotique afin

de prendre en compte la durée de remboursement des nouveaux emprunts finançant ces travaux, soit jusqu'au 31/10/2053.

MAINE ET LOIRE HABITAT a saisi les services de France domaine le 13 avril 2023 pour avis sur ladite prorogation et propose un projet d'avenant au bail.

Il est proposé à la commune de rester sur les termes initiaux de l'acte, les termes du bail restent inchangés mise à part la durée, prolongée jusqu'au 31/10/2053.

DCM2023-24 Avenant au bail emphytéotique avec Maine et Loire Habitat

Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, vote favorablement et à l'unanimité.

AMENAGEMENT DU SITE DES GANAUDIÈRES - APPROBATION DU PERIMÈTRE OPERATIONNEL, DU PROGRAMME, DU BILAN FINANCIER PRÉVISIONNEL AINSI QUE DES ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS

M MEUNIER attire l'attention des conseillers ayant un éventuel futur projet d'achat de parcelles sur le site des Ganaudières de la nécessité de sortir de la salle. Aucun des conseillers ne manifeste ce besoin.

Madame le Maire expose,

Dans le cadre de sa politique en matière d'aménagement et de développement, la commune de Mozé-sur-Louet envisage la réalisation d'une opération d'habitations sur le secteur dénommé « Les Ganaudières ».

A ce titre, le Conseil municipal a par délibération en date du 1er septembre 2020 décidé d'engager une concertation préalable à la création d'une zone d'aménagement concerté sur ce secteur dont le bilan a été approuvé par délibération du 6 décembre 2022.

Le secteur des Ganaudières se situe en continuité du bourg en partie sud-ouest et à proximité immédiate des équipements publics (gymnase, écoles, espace de loisirs du Coteau). Celui-ci couvre une superficie d'environ 9 hectares et est bordé par :

- Au nord, le chemin des Ganaudières qui permet actuellement l'accès à la zone d'équipement et une zone naturelle constitué notamment d'un étang,
- Au sud, un espace agricole cultivé,
- À l'ouest, un boisement,
- À l'est, un secteur pavillonnaire qui nécessitera un traitement particulier afin de maintenir les intimités.

Ces terrains sont classés au Plan Local d'Urbanisme communal en zone 2AUh et font l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation.

Dans le cadre des études préalables, différentes contraintes ont pu être identifiées comme notamment la présence de zones humides sur la partie ouest du secteur et l'impact sonore sur le futur quartier, en raison de la présence d'une salle des fêtes à proximité immédiate du périmètre d'études.

Ainsi, la commune de Mozé-sur-Louet a décidé de réduire le périmètre opérationnel à environ 5,3 hectares, intégrant le bois existant.

Sur les objectifs et enjeux poursuivis par l'opération d'aménagement, celle-ci répond à la volonté de la commune de Mozé-sur-Louet de réaliser un nouveau quartier d'habitat, s'insérant dans le fonctionnement urbain, en épaississement du bourg tout en maîtrisant le rythme des constructions. L'aménagement de ce quartier sera respectueux de l'environnement notamment en valorisant les éléments naturels existants.

A terme, le programme de l'opération prévoit la réalisation d'un quartier d'habitation d'environ 64 logements, dans un cadre de mixité des formes urbaines et de mixité sociale.

Le bilan financier prévisionnel fait apparaître un montant global des dépenses et des recettes pour l'aménagement

du site des Ganaudières à hauteur de 3 048 000 € HT environ, sans participation d'équilibre de la collectivité concédante.

Il est ici précisé que le coût du mandat d'études, signé entre la commune de Mozé-sur-Louet et Alter Public, est intégré dans le bilan financier de la concession d'aménagement. À ce titre, la collectivité émettra un titre de recette correspondant au montant des études (environ 44 000 € HT).

Le programme ainsi que les enjeux et objectifs poursuivis par l'opération sont visés ci-dessus. Le périmètre opérationnel (annexe n°1) et le bilan financier prévisionnel (annexe n°2) sont quant à eux joints à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de l'urbanisme et notamment l'article L.300-4,
- **Vu** les statuts de la commune de Mozé-sur-Louet,
- **Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 1er septembre 2020, ouvrant la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté,
- **Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 6 décembre 2022 tirant le bilan de la concertation préalable,
- **Vu** le périmètre d'intervention sur le secteur des Ganaudières,
- **Vu** le bilan financier prévisionnel de l'opération d'aménagement des Ganaudières,

Décide :

- **Article 1** : D'approuver les enjeux et objectifs poursuivis par l'opération ainsi que le périmètre opérationnel et le programme.
- **Article 2** : D'approuver le bilan financier prévisionnel de l'opération pour un montant de 3 048 000 € HT, tant en dépenses qu'en recettes.
- **Article 3** : La présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par la réglementation en vigueur.
- **Article 5** : Madame le Maire ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DCM 2023-25 Aménagement du site des Ganaudières - Approbation du périmètre, du bilan financier, des objectifs et des enjeux

Le Conseil Municipal vote favorablement et à l'unanimité.

AMENAGEMENT DU SITE DES GANAUDIÈRES - CHOIX DE L'AMENAGEUR

Madame le Maire expose,

Afin de mettre en œuvre le projet d'aménagement du secteur des Ganaudières sur le territoire de de Mozé-sur-Louet, la commune de Mozé-sur-Louet a décidé de recourir à une concession d'aménagement.

Il est proposé au Conseil municipal de confier l'aménagement du site des Ganaudières à la société Alter Public dont la commune de Mozé-sur-Louet est actionnaire en application des dispositions de l'article L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce cadre juridique permettra à la commune d'exercer avec Alter Public un suivi constant de l'opération.

Aussi, il est proposé d'approuver un traité de concession, d'une durée de 12 ans, par lequel la commune de Mozé-sur-Louet confie les acquisitions foncières, toutes études opérationnelles nécessaires à la réalisation du projet, l'aménagement des terrains et la réalisation des équipements, la commercialisation des terrains, ainsi que la gestion globale de l'opération dans le cadre de ce contrat. Ce traité fixe les droits respectifs des parties, notamment les conditions dans lesquelles Alter Public réalisera ses missions, sous le contrôle de la collectivité en tant que concédante.

Compte rendu

Conseil Municipal de Mozé-sur-Louet du 2 mai 2023

Le bilan financier prévisionnel annexé au traité de concession fait apparaître un montant global des dépenses d'aménagement pour le secteur des Ganaudières à environ 3 048 000 € HT en dépenses et environ 3 048 000 € HT en recettes, sans participation de la collectivité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 5211-1 et suivants,
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 5215-1 et suivants,
- **Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.300-4,
- **Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 1er septembre 2020, ouvrant la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté,
- **Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 6 décembre 2022 tirant le bilan de la concertation préalable,
- **Vu** la délibération du Conseil municipal de ce jour approuvant le périmètre opérationnel, le programme, le pré-bilan financier et les objectifs poursuivis,
- **Vu** le traité de concession d'aménagement,

Décide :

- **Article 1** : Décide de confier la concession d'aménagement relative au projet d'aménagement du site des Ganaudières à Alter Public,
- **Article 2** : Approuve le traité de concession correspondant, d'une durée de 12 ans, pour l'aménagement de ce site,
- **Article 3** : Approuve le bilan initial prévisionnel de l'opération pour un montant de 3 048 000 € HT en dépenses et en recettes,
- **Article 4** : Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat de concession et tout document s'y rapportant.

DCM 2023-26 Aménagement du site des Ganaudières - Choix de l'aménageur

Le Conseil Municipal vote favorablement et à l'unanimité.

MODIFICATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Suite à la démission de M. LEGER, conseiller municipal délégué à la voirie et à l'assainissement, il a été acté que la délégation de ce dernier soit reprise par Mme BAUDONNIERE, Maire et M DAGUIN, 1er adjoint.

Lors de sa dernière séance et considérant cette délégation supplémentaire, le Conseil Municipal a souhaité que l'enveloppe d'indemnité de M LEGER soit répartie entre Mme BAUDONNIERE et M DAGUIN.

Pour mémoire, la délibération du 16/06/2020 fixant les indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués, avait fixé l'indemnité du maire à 84.71 % de l'indemnité maximale et celle des adjoints à 64.93 % de l'indemnité maximale,

Considérant que le nouveau calcul, après répartition de l'indemnité, donne le résultat suivant :

- Indemnité du Maire : 89.69 % de l'indemnité maximale
- Indemnité du 1er adjoint : 77.92 % de l'indemnité maximale

Il est proposé de modifier la délibération du 16/06/2020 comme suit :

- Mme BAUDONNIERE Joelle, Maire, percevra une indemnité de fonction égale à 2077.17 € x 89.69 % = 1 863.01 €

- M DAGUIN Benoît, 1er adjoint, percevra une indemnité de fonction égale à 797.05 € x 77.92 % = 621.06 €

DCM 2023-27 Modification des indemnités de fonction des élus

Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, vote favorablement et à l'unanimité.

PROPOSITION DE PARTENARIAT POUR L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE GESTION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE « VALLEE DE LA LOIRE AVAL » EN LIEN AVEC LE DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE ET LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS (2023-2029)

Le Conseil municipal de la Commune de Mozé -sur-Louet dûment réuni le 2 mai 2023,

- **Vu** : Les articles L. 113-8 et L. 113-10 du Code de l'urbanisme instituant les Espaces naturels sensibles
- **Vu** : Le Plan biodiversité 2022-2027 du Département de Maine-et-Loire
- **Vu** : Le Plan d'actions quinquennal 2022-2026 du Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, agréé au titre de l'article L. 414-11 du Code de l'environnement
- **Vu** : L'article L. 2511-6 du Code de la commande publique, relatif aux conventions de coopération entre adjudicateurs publics
- **Vu** : La localisation de tout ou partie du territoire de la Commune de Mozé-sur-Louet est située dans l'Espace naturel sensible « Vallée de la Loire - aval » tel que défini par le Département de Maine-et-Loire,
- **Vu** : La proposition conjointe du Département de Maine-et-Loire et du Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire d'élaborer (2023-2024) un plan de gestion de l'Espace naturel sensible puis de le mettre en œuvre (2024-2029), en lien avec les Communes concernées.

Décide :

- D'engager la Commune dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion de l'Espace naturel sensible de la Vallée de la Loire-aval
- L'inscription budgétaire d'une somme de 2 000 € selon le barème défini constituant la quote-part de la Commune destinée à l'élaboration du Plan de gestion de l'espace naturel sensible sur la période 2023-2024.

Pour cela, autorise le Maire :

• A signer la convention de partenariat sur la gestion de l'Espace naturel sensible avec le Département, le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire et les autres Communes partenaires,

• A signer une convention de coopération entre adjudicateurs publics, permettant d'apporter au Conservatoire d'espaces naturels la somme dont l'inscription budgétaire a été décidée ci-dessus,

• A faire part de sa décision dans les plus brefs délais au Département et au Conservatoire d'espaces naturels,

• A signer tout document et accomplir toute formalité s'y rapportant.

DCM 2023-28 Partenariat pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion de l'espace naturel sensible

Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, vote favorablement et à l'unanimité.

BUDGET - DECISION MODIFICATIVE n° 1

Afin de donner suite à la délibération précédente, il convient de prendre une décision modificative afin d'inscrire la somme de 2 000 € dans les contributions.

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement
c/ 022 Dépenses imprévues	- 2 000 €	
c/6554 Contributions	+ 2 000 €	

DCM 2023-29 Décision modificative

Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, vote favorablement et à l'unanimité.

FESTIVAL ARTS D'HIVER - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Le Festival Arts D'Hiver 2023 pourrait prétendre à une subvention du Département à hauteur de 5 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le Département de Maine et Loire pour l'octroi d'une subvention.

DCM 2023-23 Festival Arts d'Hiver - Demande de subvention

Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, vote favorablement et à l'unanimité.

COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

M. CESBRON présente les panneaux présentant les poissons présents dans l'étang, faits par les enfants de l'école du Petit Prince, en partenariat avec l'association de pêche,

QUESTIONS DIVERSES

Elections sénatoriales : Le Conseil Municipal du Mardi 6 juin est décalé au Vendredi 9 juin à 19h30 afin de procéder aux élections sénatoriales.

Fait à Mozé-sur-Louet le 4 mai 2023
Le Maire, Joelle BAUDONNIERE

Animation Intergénérationnelle proposée à tous les Mozéens !

Samedi 17 juin de 16h à 18h, rendez-vous au potager de la Résidence Autonomie !

Au programme, des ateliers autour du jardinage animés par un professionnel :

- Techniques pour savoir comment bêcher, désherber, entretenir son potager
- Faire des semis, fabriquer des pots avec du papier journal
- Fabrication de sirop avec les plantes du jardin
- Savoir utiliser son composter

Contact : Nicolas Pascuito • animationloisirs@mozésurlouet.fr • 06 87 91 76 07



Animations

pour les petits et les grands

La Chasse aux Oeufs, organisée avec les associations de parents d'élèves des 2 écoles de Mozé, a encore connu un franc succès. Soleil et bonne ambiance étaient au rendez-vous pour accueillir plus d'une centaine d'enfants autour de l'étang.

Dans la foulée, reprise de la Soirée Jeunes, accompagnée par Musicalement Votre et l'équipe d'animation de la commune. Merci aux jeunes pour votre esprit joyeux et festif.

Prochaine date à retenir, le samedi 22 juillet pour la deuxième édition de la Soirée Guinguette. Les flyers seront mis à disposition dans les commerces ou sur demande par mail à cdf.moze@gmail.com. Cette soirée est ouverte à tous.

Les réservations devront nous parvenir avant le 08 juillet par mail ou par courrier postal.



Soirée musicale au château de La Cressonnière

Les murs du château de La Cressonnière résonneront avec un concert de musique de chambre mardi 25 juillet dans le cadre de la 7^e édition du Festival des Cordes de Loire

A 20 heures, l'ensemble des Cordes de Loire jouera le quintette à deux altos K. 516 de Mozart puis le sextuor n° 1 op. 18 de Brahms, avec Rachel Sintzel et Samuel Hirsch au violon, Julia Macarez et Jean-Baptiste Souchon-Graziani à l'alto et Irène Jolys et Charbel Charbel au violoncelle.

Le festival des Cordes de Loire, dont Irène Jolys est la directrice artistique, réunit chaque été depuis 2017 de jeunes professionnels de grand talent, dans le but d'aller à la rencontre d'un public amateur de musique de chambre ou néophyte dans de hauts lieux du patrimoine architectural angevin.

Renseignements, programmation et réservations :

www.cordesdeloire.com
cordesdeloire@gmail.com

06 22 16 13 72

Tarifs : par concert :
20 € - 15 € - Gratuit pour les moins de 12 ans.

Jardin partagé à Mozé, la suite !

Un petit groupe d'habitants s'est formé suite à la première réunion qui a eu lieu ce 23 mai.

Il a été décidé d'organiser une visite du jardin partagé de Murs-Érigné un vendredi soir ou un samedi matin courant juin (date à confirmer) et une nouvelle réunion est prévue le 27 juin à 20h en Mairie.

N'hésitez pas à rejoindre l'aventure et surveillez notre site internet, page Facebook et affichages pour la date de la visite. À très bientôt

L'ASDMS Loisirs ouvre ses portes

au mois de juin

Venez découvrir les différentes activités sportives que l'association vous propose en assistant à des cours gratuitement :

Au gymnase :

- Lundis 5 et 12 juin à 20h : badminton

A la salle du Coteau :

- Lundis 5 et 12 juin à 20h : cours de step
- Lundis 5 et 12 juin à 21h : cours de fitness
- Mardis 6 et 13 juin à 10h30 : cours de gym tonic
- Mercredis 7 et 14 juin à 10 h30 : cours de gym posturale
- Mercredis 7 et 14 juin à 20 h30 : cours de pilate

L'ASDMS organise également chaque jeudi matin une marche de 2 heures à Mozé ou dans les communes avoisinantes.



L'assemblée générale de l'association se tiendra le **19 juin à 20h** salle de l'Aubance. Elle sera suivie du verre de l'amitié et d'un pique-nique partagé.

L'ASDMS recherche des intervenants pour assurer les leçons de badminton aux enfants, les cours de STEP, de fitness et de pilate pour la rentrée de septembre. S'adresser au président de l'association Dominique CONEAU (06 81 45 81 23 ou coneaudominique@wanadoo.fr).

Société l'Union de Plaisance

Boule de fort

Pétanque

Samedi 13 mai, 40 équipes ont participé au 1^{er} concours de l'année : une belle journée et des parties très disputées. Il est toujours possible de venir s'essayer les mardis et les vendredis soirs pour des parties d'entraînement. Rendez-vous au terrain de pétanque, rue du Pas chauveau.



Concours communal, un bon crû

En effet, avec 38 équipes, le concours communal 2023 a été une édition remarquable avec notamment le plus jeune compétiteur (3 ans) qui faisait équipe avec son papa. Samedi 29 Mai a eu lieu la finale. Les vainqueurs de cette édition très rajeunie sont Julie PASDOIT 11 ans et son papa Ludovic qui ont remporté la finale contre l'équipe Jean-Louis SUBILLEAU et Christian SUARD.

Les équipes quarts finalistes étaient composées de Anne-Lise et Emmanuel SEPTANS et Michel MORIN et Daniel CHAMAILLÉ.

Merci beaucoup à tous les participants et n'hésitez pas à venir voir la finale du concours DELAUNAY le 17 Juin à partir de 14h30.



Journée de la truite

Une centaine de pêcheurs était présente !

Prise de truites : entre 400 et 500 pièces.

Grâce aux participants, nous avons bien travaillé en restauration et billetterie. Le temps était de la partie et tous les pêcheurs étaient contents de cette journée.

Au plaisir de vous revoir l'année prochaine.



A l'école Le Petit Prince :

Pêche, 100 jours, arts et " courons, roulons sous la pluie "



Mardi 2 mai, Monsieur Guilbaud a apporté les panneaux réalisés par les élèves des classes de CE2/CM1/CM2 de Mme Crosnier et Mme Mercier. Ils seront inaugurés le 12 mai lors des portes ouvertes de l'école et seront installés autour de l'étang pour mieux connaître certains habitants de notre plan d'eau préféré.

Bravo à tous pour leur travail !



Les CP/CE1, des artistes !

D'abord, Séverine, la plasticienne, nous a montré des œuvres de l'artiste Raku Inoue qui fait des bestioles (papillons, scarabées ...) avec des éléments de la nature.

Ensuite, elle nous a prêté des insectes et des petits animaux dans la résine. Elle nous a demandé de faire un dessin d'insecte. Nous avons voté pour les 3 dessins préférés que nous avons reproduits en plus grand sur du carton et du papier à affiche. Nous avons collé des cheveux, des branches, des pommes de pin, des éléments naturels pour faire des insectes comme Raku Inoue.

Séverine reviendra une dernière fois le 23 mai pour nous faire découvrir et expérimenter la technique du cyanotype.



Depuis le jour de la rentrée, les CP-CE1 de Mme Pohu et les CE1-CE2 de Mme Drouillet comptent les jours d'école.

Et jeudi 4 mai, c'était leur... **100^{ème} jour d'école !**

Ils ont célébré ce jour particulier, en relevant de nombreux défis, comme ranger 100 mots dans l'ordre alphabétique, résoudre 100 petits problèmes mathématiques, décorer une affiche avec 100 fleurs et bien d'autres encore. Grâce à leur persévérance et avec beaucoup de coopération, ils ont réussi à mener à bien leur mission du jour !

Classe CE2/CM1 de Mme Crosnier

Vendredi 14 avril, nous avons eu une séance de savoir rouler. Il a plu tout l'après-midi, nous étions trempés. Nous avons d'abord fait des petits exercices sur la piste autour du terrain de basket, puis nous nous sommes mis par deux et nous avons fait un «run and bike» : un qui court et un à vélo. C'est pour cela que nous étions plein de boue. C'était fatigant.



Du côté de l'APE

Réunion OCCE et APE

Le mardi 9 mai, une réunion commune entre l'école et l'APE s'est organisée pour échanger et préparer la prochaine rentrée de 2023-2024. Mme MERCIER, Mme POHU et certains membres du bureau de l'APE ont pu s'accorder sur l'agenda des ventes traditionnelles ou nouvelles afin de les échelonner. L'occasion également de préparer la rentrée du 4 septembre, évoquer les projets scolaires... tout en favorisant les rencontres, les échanges et la convivialité puisque le Covid-19 nous laisse plus de répis.

La fête de fin d'année en préparation

Retrouvons-nous cette année le samedi 1er juillet pour la fête de l'école. Avec comme l'an passé le spectacle des enfants à la salle des sports à 10h suivi de l'apéritif servi par l'APE aux enfants, familles et amis présents autour de l'étang.

C'est le 16 mai que nous nous sommes réunis pour planifier cette journée tant attendue par chacun de nous. Afin d'assurer son bon déroulement, les bénévoles sont plus que nécessaires et chacun est force de proposition. N'hésitez pas à vous signaler, nous rejoindre, proposer vos idées...

La formule de restauration sur place le midi sera reconduite avec pré-réservation pour estimer les quantités et faciliter l'organisation le jour même. Les stands de jeux/activités commenceront vers 14h sans oublier le tirage des gros lots Tombola à 16h30.

La prévente de tickets de jeux se fera mardi 27 juin de 16h30 à 18h30, devant l'école maternelle/accueil périscolaire.

Contact mail à ape.lepetitprince.moze@gmail.com ou sur Facebook : **APElepetitprince mozé**

La découverte du patrimoine naturel à l'école le Prieuré !

Afin de poursuivre le travail d'année sur le patrimoine local, toutes les classes ont participé à quatre ateliers permettant d'exploiter les richesses du patrimoine naturel situé à proximité de l'école. Ce fut également l'occasion pour les grands de s'occuper de leur filleul grâce à un système de parrainage mis en place en début d'année.

L'apprentissage de la patience au bout d'1 ligne...



C'est avec beaucoup de motivation que nous avons tendu une ligne dans l'étang avec la forte envie de prendre des poissons. Pendant l'attente et la surveillance du bouchon, un défi nous attendait : comment faire flotter le bouchon à la verticale? Pour cela, nous avons une boîte à pêche à disposition, des seaux d'eau et du matériel pour expérimenter. Le défi a été réussi par la majorité des équipes. Bilan de la séance : grâce à des petits jeux, nous connaissons le nom des 4 principaux poissons présents dans l'étang (la brème, la carpe, le gardon et la tanche), nous savons de quoi est constituée une ligne pour pêcher. Cependant, nous repartons sans aucun poisson. Notre curiosité nous a menés au pêcheur expérimenté qui se trouvait tout près. La pêche a été difficile pour lui aussi. « Vent du nord, poisson qui dort » nous a-t-il assuré ! Nous sommes repartis rassurés. Les enfants auront bien mordu à l'hameçon !

Une manière de célébrer la nature autour de l'étang

Par groupe de 2 ou 3 camarades, il fallait décorer un cadre (fait de carton et de film adhésif) à partir des végétaux ramassés autour de l'étang. Très attirant de cueillir des fleurs, de découvrir des formes de végétaux, de se faire



surprendre par des couleurs inattendues quand on ne prend pas le temps de s'arrêter ! Des créations

éphémères qui ont provoqué beaucoup d'enthousiasme et de beauté.

Les élèves découvrent les appeaux, ces artistes à plumes !

De nombreux oiseaux vivent autour de nous. Nous les entendons particulièrement au printemps. Lors de l'atelier qui leur était dédié, les élèves ont pu découvrir 5 oiseaux en particulier. A partir de leur photo, les élèves tentaient de les nommer. Les débats étaient animés pour trancher entre la chouette et le hibou, le canard et l'oie !

Ensuite nous nous sommes attardés sur 2 caractéristiques : la taille et le chant de ces 5 oiseaux. Cela a été l'occasion pour les élèves de découvrir les appeaux, ces objets souvent en bois qui permettent de reproduire assez fidèlement le chant ou le cri des animaux. Noé et Nolan nous ont également fait la démonstration de



chouette en utilisant leurs mains et leur bouche !

Un atelier pour déchiffrer la nature



Assis devant l'étang, nous avons pris un temps pour effectuer une lecture du paysage.

Nous avons d'abord nommé ce que nous voyions au premier plan à savoir le sable du terrain de volley et une étendue d'herbe. Ensuite, nous avons repéré l'étang en second plan. Pour terminer, nous avons remarqué des arbres et des maisons en arrière-plan. Puis munis d'une feuille de papier et de crayons de couleur, nous avons effectué le croquis du paysage dont nous venions d'en observer les détails. La difficulté a été de reproduire ces différents éléments en les situant dans l'espace de la feuille.

Les plus jeunes d'entre nous n'ont évidemment pas réalisé cette tâche mais ils ont réalisé à la place un puzzle du paysage qui avait été pris en photo au préalable.

Après avoir vécu ces expériences variées, petits et grands sont rentrés ravis à l'école : « on aurait aimé rester encore plus longtemps » !

Du côté de l'APEL

Le marché de printemps

Pour la deuxième édition, la commission marché de printemps a proposé son marché d'artisans et producteurs, le dimanche 14 mai dans la cour de l'école. Les familles ayant commandé des plants, des fleurs ou autres produits sont venues récupérer leurs achats.

L'inauguration de la cour

Suite à l'appel au dons organisé au printemps dernier, des aménagements de la cour ont été réalisés. Lors

du marché de printemps, les familles ainsi que les différents donateurs étaient conviés à inaugurer cette nouvelle cour.

Vente de brioches et sirops

La commission sucré-salé a proposé une vente de brioches de Vendrennes et des sirops de chez Giffard.

Kermesse

Elle se déroulera le dimanche 2 juillet pour clôturer l'année scolaire des élèves.



Mémento

Médecins

Dr ROUX - Dr BONNETBLANC

1, rue du Pâtis - Tél. 02 41 45 31 58
Consultations du lundi au vendredi toute la journée et le samedi matin. Prise de rendez-vous du lundi au vendredi de 8h à 12h.

Pharmacie

Mme Annabelle COINTEREAU

2, rue du Pâtis - Tél. 02 41 45 70 33

Horaires d'ouverture :

- Lundi : 10h - 12h30 / 15h - 19h30

- Du mardi au vendredi :

9h - 12h30 / 15h - 19h30

- Samedi : 9h - 14h30

Dentistes

Dr Elise CHOUKROUN

et Dr Mélanie GAUTHIER

12, rue du 30 Août 1944

Tél. 02 41 45 34 69

Cabinet ouvert lundi, mardi et vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 19h,

le mercredi de 9h à 14h

Fermeture : le jeudi

Masseurs-Kinésithérapeutes

M. Philippe BOURDEAU

M. Fabrice MENANTEAU

14, rue du 30 Août 1944

Tél. 02 41 45 71 85

Consultations sur rendez-vous : Lundi,

mercredi, vendredi de 8h00 à 12h30 et de

14h00 à 20h00. Mardi et jeudi de 9h00 à

12h30 et de 14h00 à 19h00.

Visites à domicile le mardi et jeudi matin.

Osthéopathe

Axel ZMANY

26 bis, rue de la Fontaine

Tél. 07 61 53 73 03

Infirmières D.E.

Mme Marie-Line MANCEAU

et Mme Julie Vétault

26 bis, rue de la Fontaine

Tél. 02 41 45 30 00

Soins à domicile sur prescription médicale :

aide au maintien à domicile, suivi des traitements et des plaies... Permanences sans

rendez-vous le matin : le mardi, mercredi,

vendredi et samedi de 7h00 à 7h30.

Assistante sociale

Régime général

Mme NUYS

Maison des Solidarités

39, rue Abel Boutin Desvignes

49130 Les Ponts-de-Cé

Tél. 02 41 79 75 10

Relais Poste

S'adresser à la boulangerie
12, rue de la Fontaine

MSA

Mme GUERINET

Centre Social de Thouarcé
(mardi matin)

Tél. 02 41 54 06 44

Taxis

TAXI YOANN - GOASDOUÉ Yoann

Tél. 06 45 79 47 17

MT LOUISE TAXI - IDLKAID Abdellatif

Tél. 06 58 62 38 45

Serrurerie

Guillaume MARIE

ZA du Landreau - Mozé-sur-Louet

Tél. 06 74 24 81 80

24h/24, 7j/7, urgence,

ouverture de portes et vitrerie.

Bibliothèque

7, rue Saint-Samson

Tél. 02 41 45 35 10

bibliotheque@mosesurlouet.fr

Horaires d'ouverture :

- Lundi : 16h - 18h

- Mercredi : 10h - 12h30 / 15h - 18h30

- Vendredi : 16h - 19h

- Samedi : 10h - 12h30

Permanences aide informatique à la bibliothèque

Chaque lundi de 14h15 à 16h15

sur inscription auprès de

Nicolas Pascuito

Tél. 06 87 91 76 07

Permanences de l'adjointe au CCAS

Chaque 1^{er} samedi du mois

de 10h à 11h30 sur RDV

Mairie

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au jeudi : 9h - 12h

- Vendredi : 9h - 12h / 14h - 18h

Tél. 02 41 45 31 66

Téléphone d'astreinte

(en cas d'urgence)

élus Mozé-sur-Louet :

Tél. 07 88 77 70 09

Agenda

Atelier jardinage à la bibliothèque

Mercredi 7 juin

Fabrication de bombes à graines et de semis à 10h. Inscription à la bibliothèque.

Sortie au parc oriental de Maulévrier

Samedi 10 juin

Les mozéens sont invités à venir visiter le parc oriental de Maulévrier. Rendez-vous sur la place de la mairie à 9h45. Un co-voiturage est organisé. Il reste quelques places, n'hésitez pas à vous inscrire auprès de Nicolas PASCUITO par mail : animation-loisirs@mosesurlouet.fr ou par téléphone au 06 87 91 76 07.

Animation jardinage

Samedi 17 juin

Animons Mozé propose un atelier autour des techniques de jardinage (de 16h à 18h, dans le potager du foyer logement).

Jardin partagé à Mozé

Mardi 27 juin

Réunion à 20h à la Mairie.

Soirée quinquette

Samedi 22 juillet

Soirée au bord de l'étang. Ambiance festive et animée au rendez vous.

Vide grenier

Dimanche 27 août

Ce sera le moment pour vous de vider vos caves et greniers !

On parle de vous dans le Petit Mozéen !

Si vous souhaitez faire paraître un article, merci d'envoyer vos éléments à l'adresse : communication@mosesurlouet.fr avant le 10 de chaque mois, pour une distribution le mois suivant (vos événements devront être annoncés 1 mois avant).